**Recrutement DPD interne**

Conformément à l’obligation de désignation d’un délégué à la protection des données (ci-après « DPD») instituée par le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après « RGPD »), la commune de / la ville de […] se propose d’engager un [fonctionnaire communal], [groupe de traitement à déterminer B1/A2/A1] / un [employé communal] [groupe d’indemnité à déterminer B1/A2/A1] [à plein temps/temps partiel] pour une durée indéterminée afin d’exercer la fonction de Délégué à la protection des données.

Sont admis à concourir les candidats (m/f) ressortissants d'un État membre de l'Union européenne :

* ayant fait preuve d’une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
* qui sont détenteurs soit d’un diplôme luxembourgeois de fins d’études secondaires, soit d’un diplôme luxembourgeois de fin d’études secondaires techniques, soit d’un certificat portant sur des études à l’étranger reconnues équivalentes par le ministre de l’Education Nationale ;
* qui sont titulaires d’un grade ou diplôme délivré par un établissement d’enseignement supérieur reconnu par l’État du siège de l’établissement et sanctionnant l’accomplissement avec succès d’un bachelor ou de son équivalent [si groupe de traitement / d’indemnité A2] ;
* qui sont titulaires d’un grade ou diplôme délivré par un établissement d’enseignement supérieur reconnu par l’État du siège de l’établissement et sanctionnant l’accomplissement avec succès d’un master ou de son équivalent [si groupe de traitement / d’indemnité A1].

Une expérience professionnelle dans le secteur communal sera considérée comme un avantage.

Les grades ou diplômes supérieurs visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. [si groupe de traitement / d’indemnité A2 ou A1]

Les titulaires d’un diplôme de fin d’études juridiques doivent en outre être détenteurs, au moment de de l’entrée en service, du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2009 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l’accès au notariat. [si groupe de traitement / d’indemnité A1]

Sans préjudice des attributions légales du collège des bourgmestre et échevins en ce qui concerne l’administration de la commune et l’affectation du personnel, le DPD sera chargé d’accompagner et d’aider la commune de / la ville de […] à se conformer à ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel et à garantir un niveau élevé de protection des données qu’elle traite.

**Profil recherché**

**Compétences :**

* Bonnes connaissances de la législation nationale et européenne en matière de protection des données, et/ou un autre domaine pertinent en matière de protection de données
* Connaissances en matière informatique

**Atouts :**

* Une spécialisation en droit de la protection des données et/ou des formations suivies en matière de protection des données à caractère personnel
* Expériences professionnelles en matière de protection des données
* Une spécialisation en informatique ou des formations suivies en matière informatique
* Des connaissances en matière de nouvelles technologies ou de sécurité des données
* Bonnes connaissances des types d’opérations de traitement de données effectuées par les autorités communales
* Bonne maîtrise orale et écrite de l’anglais

**Missions principales du DPD**

* Informer, sensibiliser et conseiller le responsable du traitement et son personnel sur toutes les questions relatives à la protection des données personnelles.
* Contrôler le respect des règles européennes, nationales et internes en matière de protection des données personnelles, former le personnel et exécuter d’éventuels audits.
* Donner des conseils sur l’élaboration éventuelle d’analyses d’impact relatives à la protection des données et vérifier leur exécution.
* Coopérer avec la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).
* Etre le point de contact pour la CNPD et les personnes concernées, et mener des consultations relatives au traitement de données et sur tout autre sujet pertinent.

**Pièces à joindre à la candidature :**

* Lettre de motivation avec CV
* Extrait récent de l'acte de naissance
* Copie de la carte d’identité ou du passeport
* Extrait du casier judiciaire datant de moins de 2 mois
* Copies des certificats et diplômes d'études
* Certificat établi par le ministre de l’Intérieur ou une communication du président de la commission d’examen, desquels il résulte que le candidat a réussi à l’examen d’admissibilité prévu pour le groupe ou sous-groupe de traitement brigué [si statut de fonctionnaire].

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de / la ville de […] **pour le [date] 2018 au plus tard**